

Coban – Mise en place d'une gouvernance collégiale « pour continuer d'avancer »

Ce lundi soir, les élus de la Coban étaient de nouveau réunis après le conseil du 6 octobre qui avait fait éclater une crise de gouvernance au sein de l'instance communautaire. Pour les élus, au premier rang desquels les maires des 8 communes qui composent la Coban, il s'agissait de remettre l'organe délibérant en état de marche.

La séance a donc débuté par les prises de parole successives du Président Bruno Lafon, maire de Biganos et de la 1ère Vice-présidente, Nathalie Le Yondre, maire d'Audenge. À cette occasion, un nouveau projet de gouvernance a été présenté aux élus.

Le bureau comprenant les 8 vice-présidents, ici les 8 maires, se voit renforcé dans ses compétences. C'est désormais lui qui devient l'organe exécutif de la Coban. À ce titre, le bureau assurera sous le contrôle de l'assemblée, l'impulsion, la gestion et la mise en oeuvre des projets. Les délégations initialement attribuées au président lui seront dévolues et il fixera l'ordre du jour des séances.

La répartition des compétences entre les vice-présidents sera également revue.

Un exécutif collégial, pour « décider ensemble », c'est donc la solution retenue par les élus, mais qui ne fait pas encore l'unanimité: les maires de Lège Cap-Ferret et Lanton s'étant abstenus sur le vote de ce nouveau règlement intérieur.

En vidéo retrouvez le début de cette séance communautaire relative au vote du nouveau règlement intérieur. La séance en intégralité sur cette page

-> https://m.facebook.com/tvba.fr/?locale2=fr_FR